



Service administratif de rajustement
des pensions alimentaires pour enfants

FORMULAIRE D'ENTENTE RELATIF À CERTAINS REVENUS

Numéro de dossier SARPA : _____

Nom du parent dont les revenus
doivent faire l'objet d'une entente : _____

Type de revenus

Cocher le(s) type(s) de revenus applicable(s)

Il s'agit de revenus autres qu'un salaire et autres rémunérations, une pension alimentaire versée par un tiers et reçue à titre personnel, des prestations d'assurance-emploi, d'assurance parentale, d'un régime d'indemnisation ou de retraite, soit :

Revenus nets d'entreprise(s) ou de travail autonome

(revenus bruts moins les dépenses reliées à l'entreprise ou au travail autonome)

* Ligne 164 de votre avis de cotisation provincial

o Revenus annuels nets établis pour l'année 2023 : _____ \$

o Revenus annuels nets prévisibles pour l'année courante : _____ \$

Revenus d'intérêts et dividendes et autres revenus de placements (de plus de 2 000 \$)

(indiquer le montant imposable des dividendes qui figure à la déclaration fiscale provinciale)

* Lignes 128 et 130 de votre avis de cotisation provincial

o Revenus annuels établis pour l'année 2023 : _____ \$

o Revenus annuels prévisibles pour l'année courante : _____ \$

Revenus nets de loyer

(revenus bruts de location moins les dépenses reliées à la location d'immeuble)

* Ligne 136 de votre avis de cotisation provincial

o Revenus annuels nets établis pour l'année 2023 : _____ \$

o Revenus annuels nets prévisibles pour l'année courante : _____ \$

Autres revenus (préciser): _____
(A l'exception des transferts gouvernementaux reliés à la famille, des prestations d'aide financière de dernier recours et des montants reçus dans le cadre des programmes d'aide financière aux études accordés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport)

*Exemples : Ligne 154 et Ligne 139 de votre avis de cotisation provincial

o Revenus annuels établis pour l'année 2023 : _____ \$

o Revenus annuels prévisibles pour l'année courante : _____ \$

Inclure au formulaire de fixation des pensions alimentaires

Ne pas inclure au formulaire de fixation des pensions alimentaires

Raisons : _____

Nous consentons à ce que les revenus applicables de _____ (nom du parent dont les revenus doivent faire l'objet d'une entente) soient établis aux montants indiqués ci-dessus aux fins du rajustement de la pension alimentaire par le SARPA.

Nous comprenons que le SARPA n'a pas vérifié l'exactitude du montant des revenus applicables, qu'il ne fournira aucun avis juridique aux parents et que nous pouvons obtenir un avis juridique indépendant en tout temps.

Nous comprenons que le SARPA rajustera la pension alimentaire pour enfants à la date de la demande de rajustement en tenant compte des variations du revenu de l'un ou de l'autre parent ayant servi à établir la pension dont le rajustement est demandé.

Nous comprenons que le SARPA rajustera la pension alimentaire rétroactivement à (1) un an avant la date de la demande lorsque le revenu d'un ou de l'autre parent a augmenté, et ce, pour chacune des périodes au cours desquelles ce revenu a augmenté.

Nous comprenons qu'en vertu de l'article 595 du Code civil du Québec, le tribunal peut accorder une pension alimentaire rétroactivement à (3) trois ans avant la demande et même plus, si le parent débiteur a eu un comportement répréhensible envers l'autre parent ou l'enfant.

↓
INITIALES DES 2
PARENTS

Nous reconnaissons être informés que toute personne qui fait une déclaration qu'elle sait fausse ou trompeuse ou aurait dû le savoir, ou transmet un document sachant que celui-ci contient un renseignement faux ou trompeur ou aurait dû le savoir, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 5 000 \$¹.

Nous reconnaissons être aptes à signer le présent formulaire d'entente et nous déclarons comprendre sa portée et ses conséquences.

Nous déclarons qu'aucune pression n'a été exercée ni aucune promesse ou représentation n'a été faite par un parent sur l'autre afin de signer le présent formulaire d'entente.

Nous comprenons que le présent formulaire d'entente sera valide uniquement lorsque les deux parents l'auront signé.

Nous comprenons que le SARPA effectuera le rajustement de la pension alimentaire conformément aux règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants et qu'il n'exercera aucune appréciation judiciaire au moment de calculer le montant de pension alimentaire rajusté.

Signature du parent 1: _____ **Date :** _____

Signature du parent 2: _____ **Date :** _____

¹Art. 24 de la Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants.